

## Public

Collaborateur services  
comptables et services du  
personnel

## Pré-requis

Avoir suivi le module  
initiation paie ou avoir un  
niveau de connaissance  
équivalent

## Durée

3 jours soit 21 heures

## Coût

900 € HT  
1 080 € TTC



**Nature de la sanction :** Attestation de fin de formation



## Pédagogie

### ► Résultats attendus

Etre capable de gérer la paie

### ► Objectifs pédagogiques

Fiabiliser le calcul des charges sociales

Contrôler les déclarations obligatoires

Etablir la dernière paie

Comprendre, interpréter et expliquer le  
bulletin dans sa globalité

### ► Méthodes pédagogiques

Exposés, exercices pratiques

Etudes de cas et analyses

Echanges d'expériences



## Calendrier 2022

### ► Agen

- 15-16 et 17 juin
- 17-20 et 21 octobre

### ► Périgueux

- 06-07 et 08 avril

### ► Intervenants

- Laila EL HAIMOUR
- Éric LANDUYT

*Lieux aménagés et modalités adaptées pour  
faciliter l'accès et l'usage aux personnes en  
situation de handicap.*

## Programme

### Calculer les charges sociales

- Les différentes cotisations et assiette de cotisation
- Le plafond de la sécurité sociale : proratisations, régularisation
- Les cotisations URSSAF (forfait social, CSG/CRDS, réduction générale des cotisations)
- Les cotisations retraites complémentaires
- Le régime de retraite supplémentaire et de prévoyance complémentaire (régime social et fiscal)

### Mettre en place l'activité partielle

- Les formalités : caractéristiques, dispositif d'indemnisation, demande d'autorisation, demande d'indemnisation
- Le bulletin de salaire : absence, indemnisation, régime des allocations

### Gérer le solde tout compte

- Les indemnités de départ (licenciement, rupture conventionnelle, départ et mise à la retraite)
- Congés Payés, fin de CDD
- Régime social et fiscal
- Les documents liés au départ (Certificat de travail, reçu pour solde de tout compte, attestation dématérialisée Pôle Emploi)
- Les formalités liées à la portabilité

### Réaliser les opérations de l'après-paie

- La DSN
- Le PAS (assiette, taux, IJ subrogées, contrats courts)
- Le PAS et les régularisations
- Les opérations courantes : virement, OD de salaires, clôture mensuelle